Kiné respiratoire spécifique en libéral

L'épidémie actuelle, ainsi qu'une demande récente de l'association France BPCO, nous ont fait prendre conscience du fait que nous manquions d'informations sur les consœurs et les confrères du département en capacité de prendre en charge en rééducation respiratoire des patients souffrant de troubles respiratoires importants nécessitant, outre le drainage bronchique, **des gestes plus techniques** tels que l'aspiration nasale ou trachéale, mais aussi la surveillance d'appareils d'assistance respiratoire. Nous lançons donc une enquête, par l'intermédiaire de cette newsletter, aux fins de recensement des compétences en ce domaine. L'objet de ce recensement est de pouvoir renseigner efficacement et rapidement des patients en recherche de praticiens disposant de ces spécificités.

Si vous possédez ces compétences en kinésithérapie respiratoire spécifique, et que vous êtes aptes à prendre en charge notamment des patients BPCO appareillés, sans forcément être doté d'un diplôme particulier, nous vous demandons de nous en informer en précisant quelles types de compétence sont les vôtres en ce domaine. Ces informations sont à usage strictement interne au Conseil Départemental et ne sont diffusées à quiconque en dehors du Conseil. Par ailleurs, nous vous précisons que lors de la réception d'une demande par un patient, notre secrétaire administrative respecte le libre choix du patient, comme le stipule le Code de déontologie, en communiquant, dans la mesure du possible, plusieurs noms de praticiens pour un même secteur.

Si vous êtes volontaires et que vous vous sentez concerné(e) dans ce domaine, merci de nous communiquer ces informations par mail à l'adresse cdomk26@orange.fr. Nous vous en remercions par avance.

Le Conseil de l'Ordre de la Drôme .